

A\_2023\_74

**Arrêté prolongeant le congé de maladie ordinaire de M. MARCU Romain  
Adjoint Technique Territorial**

Le Maire de Aussac-Vadalle

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique notamment l'article L. 822-1 à L. 822-5,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le certificat médical d'arrêt de travail produit par M. MARCU Romain pour la période du 19 septembre au 16 octobre 2023 inclus,

**Vu** les congés de maladie ordinaire à plein ou demi-traitement, obtenus par l'intéressé sur une période de référence d'un an, du 01 au 03 septembre 2023 (=3 jours), du 04 au 18 septembre 2023 (=15 jours) soit 18 jours à plein traitement.

Considérant que l'intéressé justifie de 10,3 mois de services,

Considérant qu'il s'agit d'une prolongation de l'arrêt initial qui ne génère pas de nouvelle journée de carence,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. MARCU Romain, Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 25,61/35ème, est placé en congé de maladie ordinaire du 19 septembre au 16 octobre 2023.

**ARTICLE 2 :**

M. MARCU Romain percevra son plein traitement du 19 au 30 septembre et son demi-traitement du 01 au 16 octobre 2023.

**ARTICLE 3 :**

La Secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion de la Charente
- au Comptable de la collectivité

Fait à Aussac-Vadalle, le 21 septembre 2023

Le Maire,  
Gérard LIOT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le .02/10/2023

Signature de l'agent :

